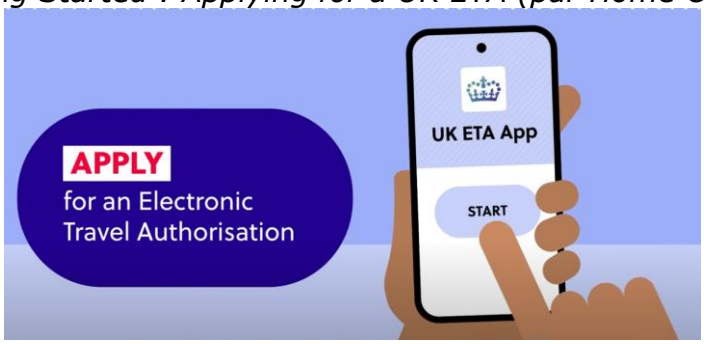
Madame, Monsieur,

A partir du 02 avril 2025, l'ETA, une autorisation de voyager, sera obligatoire pour entrer sur le sol britannique, pour les personnes qui ne nécessitent pas de visa. Sur le modèle de l'ESTA américain, cette démarche devra être obligatoirement faite par tous les voyageurs souhaitant se rendre au Royaume-Uni et ce quel que soit leur âge.

Pour regarder le tutoriel (en anglais), vous pouvez scanner ce QR Code

Ou vous rendre sur youtube en recherchant la vidéo suivante :
Getting Started : Applying for a UK ETA (par Home Office)



1) **L'essentiel**

Date à partir de laquelle l'ETA (Electronic Travel Authorisation) sera obligatoire pour les européens : **02 avril 2025**

L'application ouvrira à partir du 05 mars 2025

Coût : 10£ (aucun remboursement possible)

Validité : 2 ans – un nouvel ETA est toutefois requis en cas de renouvellement de passeport

Mis à jour le 01/10/2024

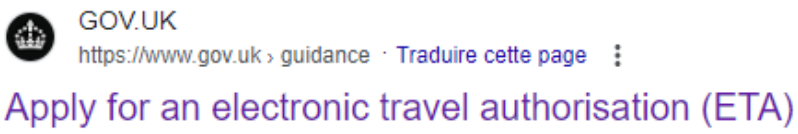
2) **La procédure à suivre**

Documents requis :

- Le passeport avec lequel vous voyagez
- Une carte bleue, Apple Pay ou Google Pay
- Un accès à vos emails (un code de sécurité est envoyé)

Le plus simple : téléchargez l'application **UK ETA App**

ou faites la démarche **en ligne** : dans votre barre de recherche Google, tapez UK ETA et rendez-vous sur ce site



Dans la rubrique *Apply for an ETA*, cliquez sur *Apply Online* et commencez la démarche.

Vous devrez prendre une photo de votre visage ainsi que de votre passeport. En revanche, vous n'aurez pas besoin de préciser vos détails de voyage (vol etc.).

Chaque personne doit faire une demande individuelle, il n'y a pas de possibilité de demande groupée.

Délai à prévoir : 3 jours ouvrables

Un email de confirmation d'acceptation de l'ETA vous est envoyé, imprimez ce récépissé afin de l'avoir avec vous le jour départ.

En cas de départ urgent, il faudra tout de même faire une demande. Il est en effet possible de rentrer sur le sol britannique avec un statut en attente.

3) **Le passage de la frontière**

L'acceptation est numériquement liée à votre passeport. Ainsi, lors du passage de la frontière, il faudra juste montrer votre passeport.

L’ETA ne dispense toutefois pas les voyageurs des autres formalités habituelles et ne garantit pas l’entrée au Royaume-Uni.

Rappel

Le jour du départ, vous devrez impérativement être muni (majeurs et mineurs) :

- D’un **passeport électronique individuel en cours de validité**
- **Du formulaire autorisation de sortie du territoire** (accompagné des justificatifs d'identité du parent titulaire de l'autorité parentale **pour les mineurs uniquement**)

Chaque voyageur devra impérativement avoir rempli l'**ETA,** et en avoir une copie papier avec lui.

Informations importantes : les renseignements donnés ci-dessus sont indicatifs et susceptibles de modifications. De plus, ces informations sont valables uniquement pour les participants de nationalité française. Pour les ressortissants d'autres nationalités, vous devez vous renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat.

ATTENTION AUX DELAIS ! L'obtention d'un passeport ou d'un visa peuvent prendre du temps. Aucun remboursement ne pourra être effectué si le participant n'a pas pu obtenir ses papiers avant le départ.

Nous restons à votre disposition pour toute question concernant l'organisation de votre séjour par téléphone au 05.65.77.10.47 ou par e-mail : contact@verdiehello.com

Nous avons hâte de vous faire voyager !

L'équipe VERDIÉ HELLO

Mis à jour le 01/10/2024